

Rapport Green Bond 2019

Allocation & Rapport d'impact



AVERTISSEMENT

- ❑ Ce document préparé par La Banque Postale ne doit pas être distribué à d'autres personnes que son destinataire initial. La Banque Postale et La Banque Postale Home Loan SFH déclinent toute responsabilité quant à l'utilisation de ce document par quiconque.
- ❑ Cette présentation ne constitue pas, en tout ou en partie, un prospectus ou un autre document d'offre. Ses destinataires ne doivent pas souscrire de titres émis dans le cadre de l'Offre, sauf sur la base des informations contenues dans le prospectus sous sa forme définitive (y compris les documents qui y sont incorporés à titre de référence), qui sera publié par la Société dans le cadre de l'Offre.
- ❑ Les informations contenues dans cette présentation ne sont qu'un résumé et doivent être lues à la lumière du prospectus. Le prospectus comprendra une description des facteurs de risque pertinents pour un investissement dans les titres qui seront émis par la Société, et tout destinataire devrait examiner en particulier les facteurs de risque avant de prendre une décision d'investissement.
- ❑ Cette présentation ne constitue ni une offre ou une invitation à vendre ou à émettre, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières, et ne constitue pas non plus (en tout ou en partie) la base (ou le fondement) d'un contrat ou d'une décision d'investissement en rapport avec celles-ci. Les destinataires doivent mener leurs propres recherches, évaluations et analyses des informations présentées dans ce document et ne doivent se fonder que sur leurs propres jugements, recherches, évaluations et analyses pour évaluer la Société, son activité et ses affaires.
- ❑ Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, n'est donnée par ou au nom de la Société, des Chefs de file conjoints, ou de leurs administrateurs, responsables, collaborateurs, conseillers, agents, affiliés ou toute autre personne concernant (a) l'exactitude, l'équité ou l'exhaustivité des informations ou (b) les opinions contenues dans le présent document, et, sauf en cas de fraude, aucune responsabilité n'est acceptée pour ces informations ou opinions.
- ❑ Les informations et opinions contenues dans cette présentation sont fournies à la date du présent document et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis, bien que ni la Société ni aucune autre personne n'assume la responsabilité ou l'obligation de fournir aux destinataires l'accès à des informations supplémentaires ou de mettre à jour ou réviser ces déclarations, que celles-ci soient affectées ou non par les résultats de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres. Toute responsabilité (y compris, sans limitation, la responsabilité pour les pertes indirectes, économiques ou consécutives) est ici exclue dans toute la mesure permise par la législation.
- ❑ Certaines déclarations contenues dans cette présentation sont « prospectives ». Ces déclarations prospectives, qui ne sont valables qu'à la date du présent document, impliquent des incertitudes importantes et les résultats et évolutions réels peuvent différer sensiblement des résultats futurs envisagés ou suggérés par ces déclarations prospectives. Ni la Société ni aucune autre personne n'est tenue de mettre à jour ou de réviser ces déclarations prospectives.
- ❑ Toutes les déclarations prospectives écrites, orales et électroniques attribuables à la Société, aux Chefs de file conjoints ou aux personnes agissant en leur nom sont expressément concernées dans leur intégralité par le présent avertissement.
- ❑ Le présent document et l'activité d'investissement à laquelle il se rapporte peuvent être communiqués et sont destinés exclusivement à (i) des personnes au Royaume-Uni ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement, étant des professionnels de l'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le FPO) ; (ii) des investisseurs qualifiés au sens des articles L411-2 du Code monétaire et financier français et (iii) des personnes à qui la communication peut être légalement adressée par ailleurs (collectivement les Personnes Concernées). Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce document se rapporte sera proposé exclusivement aux Personnes Concernées et ne sera réalisé qu'avec les Personnes Concernées. Toute personne qui n'est pas une Personne Concernée doit éviter d'utiliser ou de se fier à ce document.
- ❑ **NON DESTINÉ À LA PUBLICATION OU À LA DISTRIBUTION AUX ÉTATS-UNIS** – Rien dans cette présentation ne constitue une offre de valeurs mobilières à la vente aux États-Unis. Les titres mentionnés dans cette présentation (le cas échéant) n'ont pas été enregistrés en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée (la Loi sur les valeurs mobilières), ou en vertu des lois sur les valeurs mobilières de tout État des États-Unis, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une exemption d'enregistrement en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières et des lois sur les valeurs mobilières applicables dans les États.
- ❑ Ce document est susceptible de contenir un certain nombre de prévisions et de commentaires relatifs aux objectifs et aux stratégies du Groupe La Banque Postale. Ces prévisions sont fondées sur une série d'hypothèses, tant générales que spécifiques, notamment – sauf indication contraire – l'application des principes et méthodes comptables conformes aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union européenne, ainsi que l'application de la réglementation prudentielle existante. Ces informations ont été élaborées à partir de scénarios fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques pour un environnement concurrentiel et réglementaire donné.
- ❑ Le Groupe peut se trouver dans l'impossibilité :
 - ✓ d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité et d'en apprécier les conséquences potentielles ;
 - ✓ d'évaluer précisément dans quelle mesure la survenance d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait entraîner un écart important entre les résultats réels et ceux fournis dans cette présentation.
- ❑ Il existe un risque que ces projections ne se réalisent pas. Il est conseillé aux investisseurs de tenir compte des facteurs d'incertitude et de risque susceptibles d'affecter les activités du Groupe lorsqu'ils fondent leurs décisions d'investissement sur les informations fournies dans le présent document. Sauf indication contraire, les classements s'appuient sur des sources internes.
- ❑ Banque Postale et La Banque Postale Home Loan SFH, uniquement pour les réunions d'investisseurs. Ce document est confidentiel et ne doit pas être reproduit par quiconque, ni être distribué à quiconque.

Sommaire

I. Un alignement cohérent avec la stratégie de La Banque Postale et ses engagements RSE.....	4
II. Une obligation verte dédiée aux énergies renouvelables.....	8
III. Rapport d'allocation - Portefeuille et focus sur l'émission inaugurale de « Green Bond ».....	9
IV. Rapport d'impact - Émissions de CO ₂ évitées.....	10
V. Focus sur les actifs refinancés.....	11
VI. Rapport de vérification de l'auditeur indépendant.....	12
Annexe méthodologique.....	16

À propos du présent document :

Le présent document constitue le **premier rapport annuel sur la toute première obligation verte de La Banque Postale**, émise le 15 avril 2019.

Ce rapport est fondé sur le Cadre des obligations vertes, sociales et de développement durable de La Banque Postale, conforme à l'édition 2018 des Principes applicables aux obligations vertes (GBP), des Principes applicables aux obligations sociales (SBP) et des Directives relatives aux obligations durables (SBG).

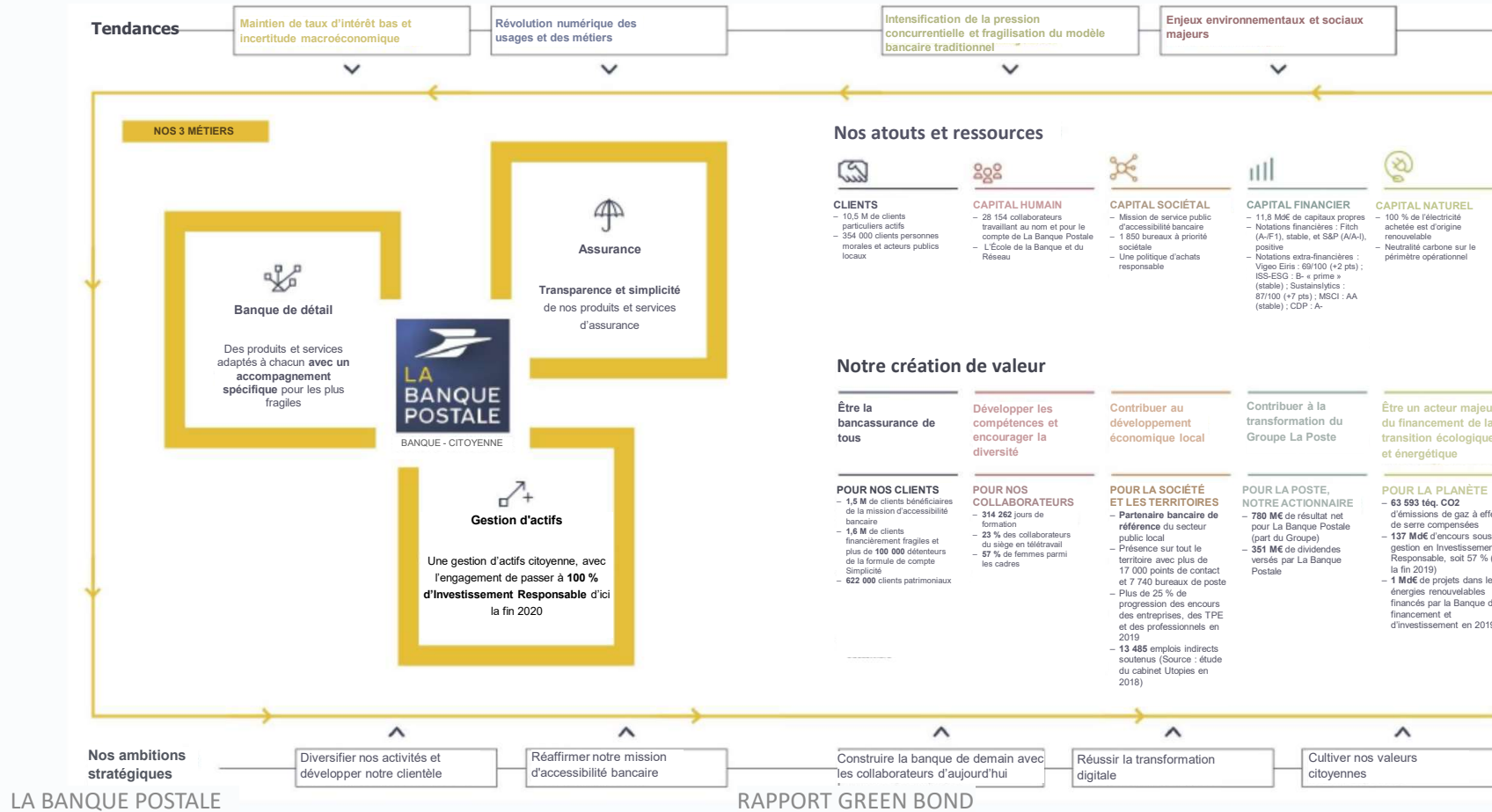
Ce Cadre a été soumis à l'agence de notation extra-financière Vigeo Eiris pour un Avis externe. Selon la conclusion formulée par l'agence le 1^{er} avril 2019, « le Cadre des obligations vertes, sociales et de développement durable de La Banque Postale est aligné sur les quatre composantes essentielles des Principes applicables aux obligations vertes et sociales 2018 ».

¹ Le Cadre et l'Avis externe sont tous deux disponibles sur le site institutionnel de La Banque Postale : <https://www.labanquepostale.com/en/investors/debt.greensocialbonds.html>

I. Un alignement cohérent avec la stratégie de La Banque Postale et ses engagements RSE

Les enjeux RSE sont au cœur du modèle d'affaires de La Banque Postale

Depuis sa création, La Banque Postale, banque publique au service de l'économie réelle, a choisi un modèle d'affaires original, solide, responsable et durable :



Une stratégie RSE traduisant nos valeurs citoyennes en actions concrètes

La politique RSE est structurée sur un ensemble d'engagements pour chacune des 4 principales parties prenantes

Mission visant à assurer l'accessibilité aux services bancaires

- ❑ 135 000 prêts d'accès sociale accordés à la fin 2019
- ❑ 2 720 prêts de microcrédit accordés à la fin 2019

Promotion de la transition énergétique

- ❑ Gamme complète de produits verts distribués à la clientèle de détail
- ❑ 3 Md€ investis dans le financement de projets liés à la transition énergétique
- ❑ Premiers prêts verts pour les collectivités locales : environ 50 prêts accordés à la fin 2019 (300 M€)

Gestionnaire d'actifs responsable

- ❑ Engagement à être un gestionnaire ISR à part entière d'ici la fin 2020
- ❑ Soutien historique au marché des Green Bonds : 4,4 M€ investis à la fin 2019

Engagement à réduire l'empreinte écologique directe de la Banque

- ❑ Objectif : -20 % d'émissions de GES en 2020 par rapport à 2013
- ❑ Fonds carbone interne (taxe carbone : 1 téq. CO2 = 10,5 €)
- ❑ Une des premières banques à atteindre la neutralité carbone sur l'ensemble de son périmètre opérationnel
- ❑ 100 % de l'électricité achetée est d'origine durable

Contrôle de l'impact des produits et services de la Banque

- ❑ Engagement à fournir des objectifs de réduction des émissions à la Science Based Targets Initiative

Contribuer à la croissance de l'économie circulaire

- ❑ 765 tonnes de papier, 88,9 tonnes de déchets électroniques et 113 tonnes de cartouches collectés pour être recyclés



La banque de référence du secteur public

- ❑ No. 1 en matière de prêts aux collectivités locales
- ❑ No. 1 des banques pour les propriétaires de logements sociaux

Mener une politique d'achat responsable avec les fournisseurs

- ❑ Charte d'achat responsable obligatoire
- ❑ 13 485 emplois directs soutenus par les achats

Soutenir l'engagement citoyen des collaborateurs

- ❑ 915 collaborateurs impliqués dans le programme de tutorat et de mentorat d'Envol

Soutenir la mobilité et le développement de carrière

- ❑ 1 236 591 heures de formation pour les collaborateurs de La Banque Postale et des Services Financiers

Favoriser la qualité de vie et le bien-être des collaborateurs

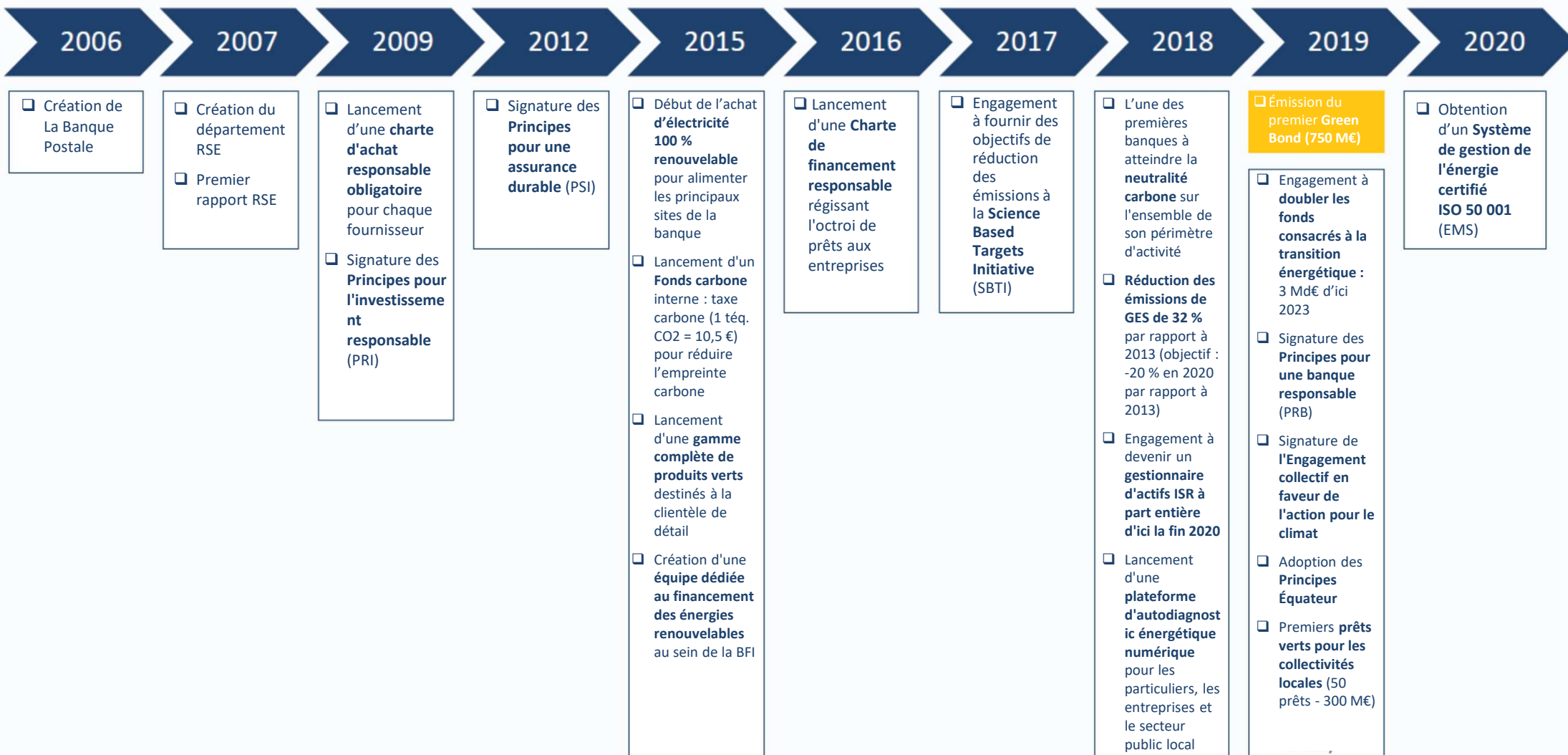
- ❑ 1 647 collaborateurs en télétravail

Garantir l'égalité des chances dans le cadre des procédures de recrutement, des carrières et des promotions

- ❑ 56,8 % de femmes parmi les cadres
- ❑ Score de l'indice d'égalité hommes-femmes en 2019 : 97/100

La Banque Postale a l'intention d'émettre une obligation verte, sociale ou durable chaque année. En tant qu'acteur impliqué dans la transition énergétique, La Banque Postale renforce grâce à cette première émission de Green Bond son engagement en faveur du développement durable.

Un Green Bond qui s'inscrit dans les étapes majeures de l'engagement de La Banque Postale en faveur du développement durable



Les réalisations de La Banque Postale dans le domaine RSE se traduisent par un profil extra-financier robuste

Notations extra-financières « best-in-class »



SUSTAINALYTICS

- ☐ 1^{re} banque française et 6^e banque au monde
- ☐ 87/100 (+7 points) : « Leader »
- ☐ 99^e centile



- ☐ 1^{re} banque au sein du secteur « banques spécialisées et de détail » et 2^e banque au monde
- ☐ 69/100 (+2 points) : « Advanced »

ISS ESG

- ☐ 1^{re} banque française et 2^e banque au monde
- ☐ Notation B- (stable) : « Prime »

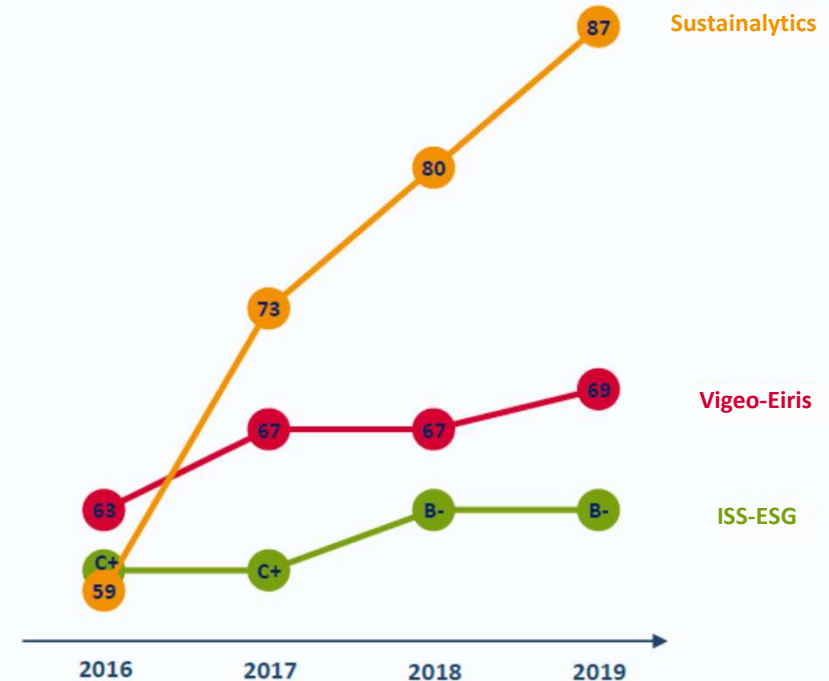
MSCI

- ☐ Notation AA
- ☐ Stable depuis 2015



- ☐ Notation A-
- ☐ Première notation en 2019

Progression constante des notations dans le temps



II. Une obligation verte dédiée aux énergies renouvelables

750 M€

Obligation senior non privilégiée arrivant à échéance en avril 2019
Code ISIN : FR0013415692

Caractéristiques de l'émission inaugurale de Green Bond

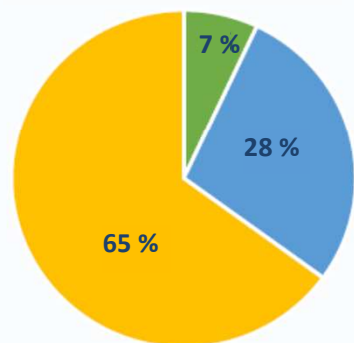


Émissions de CO₂ évitées chaque année pour l'émission inaugurale de « Green Bond »
71 702 téq. CO₂
96 téq. CO₂/M€

43 projets

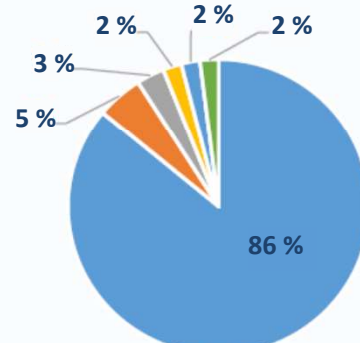
refinancés par l'émission inaugurale de Green Bond

Actifs verts par technologie (nombre de projets)



■ Éolien offshore ■ Éolien terrestre
■ Solaire

Actifs verts par région (nombre de projets)



■ France ■ Portugal ■ Allemagne
■ Royaume-Uni ■ Belgique ■ Italie

Contribution des actifs aux Objectifs de développement durable :

La Banque Postale soutient la transition énergétique vers une économie à faible émission de carbone. Les projets refinancés par l'obligation verte participent à l'atténuation du changement climatique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de la pollution. À travers ces actifs verts, La Banque Postale contribue aux Objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) suivants :



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Cet ODD inclut les objectifs suivants :

- ☐ Augmenter sensiblement la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial d'ici 2030 (7.2)
- ☐ Doubler le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici 2030 (7.3)



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Cet ODD inclut l'objectif suivant :

- ☐ Renforcer la résilience et la capacité d'adaptation aux risques liés au climat et aux catastrophes naturelles dans tous les pays (13.1)

III. Rapport d'allocation - Portefeuille et focus sur l'émission inaugurale de « Green Bond »

La Banque Postale a demandé un financement par emprunt de 750 M€. 57 actifs éligibles du portefeuille ont été qualifiés pour l'émission de Green Bond, soit 1,3 M€. 43 projets sélectionnés pour la première allocation de Green Bond étaient liés à des transactions antérieures.

100 % du portefeuille avaient été orientés vers le refinancement de projets.

Sur les 750 M€ émis en avril 2019 : 387 M€ (30 % du portefeuille) ont été alloués au refinancement de projets solaires, 292 M€ (22 % du portefeuille) à des projets éoliens terrestres et 76 M€ (6 % du portefeuille) à des projets éoliens offshore.

		Portefeuille			Émission inaugurale de Green Bond 750 M€ – Avril 2029 – FR0013415692			
Catégorie	Type d'actifs	M€	Quantité	Répartition (€)	M€	Quantité	Répartition (€)	Répartition de l'allocation (% du portefeuille)
Énergies renouvelables	Solaire	602	34	46 %	387	28	51 %	64 %
	Éolien terrestre	496	19	38 %	286	12	38 %	58 %
	Éolien offshore	207	4	16 %	76	3	10 %	37 %
TOTAL		1 304	57	100 %	750	43	100 %	58 %

IV. Rapport d'impact - Émissions de CO₂ évitées

Cette section présente le total des émissions de CO₂ évitées grâce aux 57 projets composant le portefeuille du Green Bond et aux 43 projets refinancés par le Green Bond inaugural (impact carbone). Elle indique également le total des émissions de CO₂ évitées pour chaque million d'euros des 43 projets refinancés par le Green Bond inaugural (intensité carbone).

Afin d'estimer l'impact carbone du portefeuille, La Banque Postale a demandé au cabinet de conseil français Carbone 4, spécialisé dans la mesure du carbone, de concevoir un outil dédié au calcul des émissions évitées par l'ensemble des projets refinancés par le Green Bond.



		Portefeuille				
Catégorie	Type d'actifs	M€	Quantité	Répartition (€)	Actifs de production (MW)	Impact carbone (tég. CO ₂ /an)
Énergies renouvelables	Solaire	602	34	46 %	392	5 987
	Éolien terrestre	496	19	38 %	634	48 881
	Éolien offshore	207	4	16 %	78	41 111
TOTAL		1 304	57	100 %	1 104	95 979
		Émission inaugurale de Green Bond 750 M€ – Avril 2029 – FR0013415692				
Catégorie	Type d'actifs	M€	Impact carbone (tég. CO ₂ /an)		Intensité carbone (tég. CO ₂ /M€/an)	
Énergies renouvelables	Solaire	387	5 987		15	
	Éolien terrestre	286	26 425		92	
	Éolien offshore	76	39 290		515	
TOTAL		750	71 702		96	

Voir l'annexe méthodologique pour de plus amples détails

V. Focus sur les actifs refinancés

PROJET CONDOR



Description du projet

- ❑ **Actif** : portefeuille de centrales photovoltaïques (52 « greenfield » et 15 « brownfield »)
- ❑ **Emplacement** : sud de la France (sur le continent)
- ❑ **Description** : Fondé en 2008 par des entrepreneurs français performants, le Sponsor est un PEI français d'envergure, qui développe et possède des installations photovoltaïques et éoliennes, principalement en France. La capacité totale installée par le groupe a atteint 150 MW en 2017, date à laquelle elle a été acquise à 100 % par le groupe ENGIE.
- ❑ **Calendrier** : Mise en service prévue pour l'automne 2019

Principales caractéristiques

- ❑ **Technologie** : solaire
- ❑ **Montant du prêt** : 101 M€
- ❑ **Part du financement de LBP en %** : 33,3 %
- ❑ **Total des actifs de production** : 57,5 MW
- ❑ **Stade de fonctionnement** : en développement
- ❑ **Émissions évitées** : 0 téq. CO2/an *

PROJET EOLE



Description du projet

- ❑ **Actif** : portefeuille de cinq fermes éoliennes « greenfield »
- ❑ **Emplacement** : France (sur le continent)
- ❑ **Description** : Acteur historique et PEI intégré majeur dans le secteur des énergies renouvelables en France, Quadran a installé à ce jour plus de 700 MW, et fait partie du groupe Total depuis 2018.
- ❑ **Rôle de LBP** : co-LMA, banque de couverture, prêteur, teneur de compte et agent
- ❑ **Calendrier** : Mise en service prévue pour le printemps 2019

Principales caractéristiques

- ❑ **Technologie** : éolien
- ❑ **Montant du prêt** : 90 M€
- ❑ **Part du financement de LBP en %** : 50 %
- ❑ **Total des actifs de production** : 70,2 MW
- ❑ **Stade de fonctionnement** : en développement
- ❑ **Émissions évitées** : 2 823 téq. CO2/an

VI. Rapport de vérification de l'auditeur indépendant

Rapport d'assurance limitée sur certaines informations publiées dans le « Rapport Green Bond 2019 - Allocation & Rapport d'impact » relatif à l'obligation verte émise le 15 avril 2019

La Banque Postale – Siège social : 115, rue de Sèvres, 75275 Paris Cedex 06



En notre qualité de Commissaire aux comptes et en conformité avec la mission qui nous a été confiée, nous fournissons par la présente une conclusion d'assurance limitée sur le fait que les informations (les « **Informations vérifiées** ») publiées dans le **Rapport Green Bond 2019 - Allocation & Rapport d'impact** pour l'exercice 2019 relatif à l'obligation verte émise le 15 avril 2019 (le « **Rapport annuel** ») ont été présentées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Lignes directrices définies ci-dessous.

Les **Lignes directrices** comprennent les documents suivants :

- le Cadre des obligations vertes, sociales et de développement durable (le « **Cadre** ») préparé par La Banque Postale (le « **Groupe** ») et validé dans l'Avis externe fourni par le cabinet Vigeo-Eiris avant l'émission des obligations vertes, disponible sur le site Internet du Groupe¹ ; et
- les procédures de reporting mises au point par le Groupe pour la production du Rapport annuel.

Responsabilité de la direction en ce qui concerne les Informations vérifiées

L'équipe de direction est responsable de la préparation du Rapport annuel, y compris les Informations vérifiées présentées dans le tableau ci-dessous, conformément aux méthodes et processus décrits dans les Lignes directrices. Elle exerce sa mission sur la base des éléments suivants :

- les documents comptables utilisés pour préparer les États financiers consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2017, 2018 et 2019 (les « **États financiers** ») ;
- les données non financières collectées et calculées par le Groupe ; et
- les contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour garantir que les informations sont exemptes d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur.

¹ <https://www.labanquepostale.com/legroupe/investisseurs/dette.obligationsvertes.html>

Informations vérifiées	Section du Rapport annuel	Section du Cadre
Conformité des projets aux critères d'éligibilité verts	§ 3 Rapport d'allocation - Portefeuille et focus sur l'émission inaugurale de « Green Bond » - page 9	§ 3.1 Utilisation des produits - pages 9 à 11 § 3.2 Processus pour l'évaluation et la sélection des projets - pages 13 à 15
Produits non utilisés des projets éligibles pour les exercices 2017, 2018, 2019	§ 3 Rapport d'allocation - Portefeuille et focus sur l'émission inaugurale de « Green Bond » - page 9	§3.4 Reporting - pages 16 à 17
Affectation des produits de l'émission à des projets éligibles sélectionnés pour les exercices 2017, 2018, 2019		
Indicateur d'impact carbone	§ 4 Rapport d'impact - Émissions de CO ₂ évitées - page 10	

Indépendance et contrôle qualité

Nous appliquons la Norme Internationale de Contrôle Qualité 1¹ et maintenons par conséquent un système complet de contrôle qualité, incluant des politiques et des procédures documentées sur la conformité aux exigences éthiques, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables. En outre, nous respectons les exigences d'indépendance et autres exigences éthiques du Code de déontologie des experts-comptables publié par le Conseil des normes d'éthique internationales pour les experts-comptables.

¹ Contrôle qualité des cabinets effectuant des missions d'audit ou d'examen et proposant d'autres services d'assurance et services connexes

Responsabilité de KPMG

Notre responsabilité consiste à effectuer une mission d'assurance limitée et à formuler une conclusion concernant les Informations vérifiées, sur la base des travaux réalisés. Nous avons effectué notre mission conformément à la norme internationale ISAE (International Standard on Assurance Engagements) 3000. Cette norme exige que nos travaux soient planifiés et exécutés de manière à obtenir une assurance limitée sur le fait que les informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Lignes directrices, sur la base des documents comptables utilisés pour l'établissement des États financiers du Groupe et sur la base de données non financières.

Il ne nous appartient pas de fournir une opinion sur :

- les critères d'éligibilité des projets validés dans l'Avis externe fourni par la société Vigeo-Eiris avant l'émission de l'obligation verte ;
- l'utilisation des produits pour des projets éligibles après l'allocation ;
- la méthode de mesure définie par le Groupe en partenariat avec le cabinet de conseil Carbone 4.

Notre travail porte uniquement sur les Informations vérifiées, et non sur le Rapport annuel dans son ensemble.

Nature et portée de nos travaux

Nous nous sommes appuyés sur notre jugement professionnel pour sélectionner les procédures de notre mission d'assurance limitée, ainsi que pour évaluer le risque d'inexactitudes significatives dans les Informations vérifiées, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur.

Afin d'évaluer le risque, nous avons pris en compte les contrôles internes du Groupe sur l'élaboration des Informations vérifiées afin de définir des procédures d'assurance appropriées, et non en vue d'exprimer une conclusion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'entité.

Nous avons mené plusieurs entretiens avec les responsables de la préparation des Informations vérifiées, avec les personnes chargées de la collecte des informations et, lorsque cela était nécessaire, avec les responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Notre travail a consisté à :

- parvenir à une bonne compréhension de la stratégie de développement durable du Groupe, de l'impact environnemental de ses activités et des actions ou programmes qui en découlent ;
- évaluer l'adéquation des Lignes directrices en termes de pertinence, d'exhaustivité, de fiabilité, de neutralité et d'intelligibilité ;
- vérifier la mise en œuvre d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des données afin de garantir l'exhaustivité et la cohérence des Informations vérifiées et de comprendre les procédures de contrôle interne et de gestion des risques appliquées en vue de préparer les Informations vérifiées ;
- vérifier l'application correcte des procédures de reporting et mener des tests détaillés sur la base d'un échantillonnage, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données avec les pièces justificatives, notamment :
 - les informations utilisées pour identifier et sélectionner les projets éligibles avec les critères d'éligibilité du Cadre, dans l'Avis externe fourni par la société Vigeo-Eiris avant l'émission des obligations vertes ;
 - le montant des produits alloués aux projets éligibles pour les exercices 2017, 2018, 2019 avec les comptes ou les éléments sous-jacents de la comptabilité qui ont servi de base à la préparation des États financiers.

- vérifier le montant des produits alloués pour les exercices 2017, 2018, 2019, par catégorie de projets éligibles ;
- vérifier que la méthode de mesure de l'indicateur d'Impact carbone relatif aux projets éligibles sélectionnés, telle que résumée dans la note méthodologique présentée dans la partie « Annexe méthodologique » du Rapport annuel, a été correctement appliquée, sans la remettre en cause, en comparant :
 - les données d'entrée dans le tableur préparé par le Groupe et le cabinet de conseil Carbone 4 concernant les projets sélectionnés auxquels les produits ont été alloués pour les exercices 2017, 2018, 2019, par catégorie de projets éligibles ;
 - d'autres documents sources que nous avons jugés nécessaires pour les calculs ;
 - les résultats du tableur avec l'indicateur d'Impact carbone ;
- effectuer des procédures d'examen analytique des Informations vérifiées, vérifier les calculs à l'aide de techniques d'échantillonnage, et déterminer leur cohérence avec les informations fournies dans le Rapport annuel.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et la taille des échantillons que nous avons utilisés, sur la base de notre jugement professionnel, sont suffisantes pour fonder notre conclusion d'assurance limitée ; un niveau d'assurance plus élevé aurait nécessité la mise en œuvre de procédures plus étendues. En raison de l'utilisation de techniques d'échantillonnage et d'autres limitations inhérentes aux systèmes d'information et de contrôle interne, le risque de ne pas détecter une inexactitude significative dans les informations vérifiées ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Nous estimons que les indications que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre conclusion.

Sur la base des procédures mises en œuvre, aucun élément porté à notre connaissance ne nous amène à penser que les Informations vérifiées ne sont pas présentées fidèlement dans le Rapport annuel, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Lignes directrices, y compris en ce qui concerne :

- la conformité des projets mentionnés dans la section 3 - page 8 avec les critères d'éligibilité verts définis par le Groupe dans son Cadre ;
- les produits non utilisés des projets éligibles pour les exercices 2017, 2018, 2019, mentionnés dans la section 3 - page 8 ;
- l'affectation des produits de l'émission à des projets éligibles sélectionnés pour les exercices 2017, 2018, 2019, mentionnée dans la section 3 - page 8 ;
- l'impact carbone mentionné dans la section 4 - page 9.

Paris-La Défense, 31 mars 2020
KPMG S.A.

Anne Garans
**Associée – Responsable du
Développement Durable**

Marie-Christine Jolys
Associée

Annexe méthodologique

Une sélection de projets et une allocation rigoureuses

Critères d'éligibilité des obligations vertes de La Banque Postale :

La Banque Postale déclare que l'ensemble du portefeuille d'actifs des obligations vertes a été utilisé pour refinancer des projets qui répondent aux critères d'éligibilité décrits dans le Cadre régissant les obligations vertes¹ disponible sur le site Internet de La Banque Postale et détaillé ci-après. Les prêts verts éligibles comprennent des prêts finançant des projets d'énergies renouvelables accordés par La Banque Postale en France et en Europe, jusqu'à 36 mois avant la date d'émission des obligations vertes. Les actifs d'énergies renouvelables éligibles en portefeuille sont des projets répondant aux critères suivants :

Catégorie de prêt	Définition	Critères d'éligibilité	Objectifs	Avantages pour l'environnement
Énergies renouvelables	Prêts visant à financer l'équipement, le développement, la fabrication, la construction, l'exploitation, la distribution, la maintenance et le démantèlement d'installations d'énergies renouvelables locales	Projets éoliens Projets d'énergie éolienne terrestre et offshore Projets solaires Projets d'autoproduction d'énergie photovoltaïque	Soutenir la transition énergétique vers une économie sobre en carbone (contribution aux ODD 7 et 13 ²)	<input type="checkbox"/> Atténuation du changement climatique <input type="checkbox"/> Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) <input type="checkbox"/> Réduction de la pollution

Méthodologie d'allocation des actifs :

Les projets sélectionnés pour la première allocation de Green Bond étaient liés à des transactions antérieures.

Afin d'atteindre le montant exact de la première émission de Green Bond (750 M€), l'actif le plus récemment refinancé par le Green Bond a été pris en compte proportionnellement, notamment en ce qui concerne le montant alloué au projet, sa capacité installée et son impact carbone.

¹ <https://www.labanquepostale.com/en/investors/debt.greensocialbonds.html>

² Pour de plus amples informations, voir *Une obligation verte dédiée aux énergies renouvelables* (page 8)

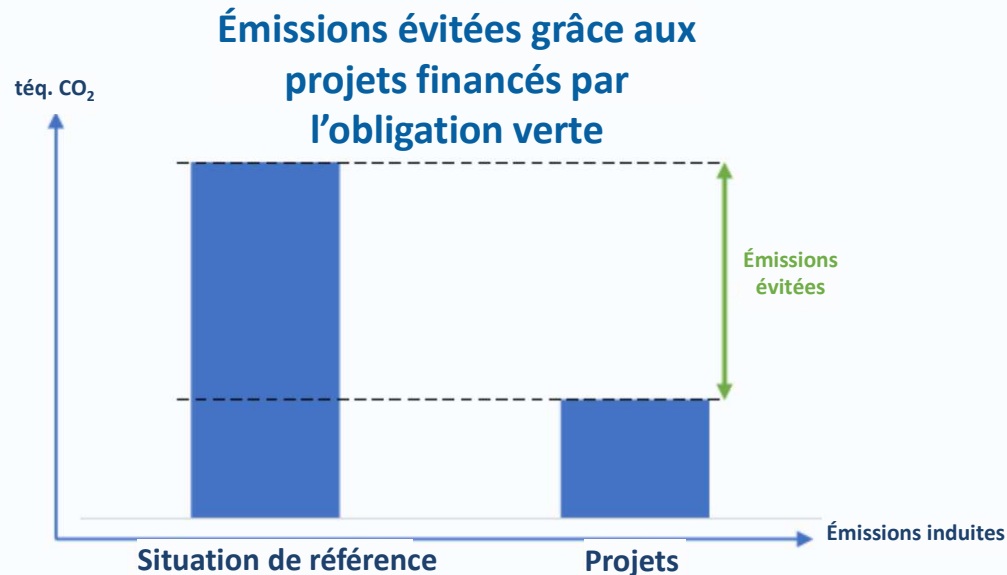
Une méthodologie d'impact carbone robuste validée par Carbone 4

Méthodologie de comptabilisation de l'impact carbone :

Afin d'estimer l'impact carbone (émissions de CO₂ évitées en téq. CO₂) du portefeuille, La Banque Postale a demandé au cabinet de conseil français Carbone 4, spécialisé dans la mesure du carbone, de concevoir un outil dédié au calcul des émissions évitées par l'ensemble des projets refinancés par le Green Bond.

Dans cet outil, les émissions évitées par une structure de production d'énergie renouvelable sont calculées comme suit :

Émissions évitées = émissions induites dans une situation de référence - émissions induites par le projet



Méthodologie d'allocation des actifs :

❑ **Les émissions induites par un projet** sont égales aux émissions du projet dans les périmètres 1 (émissions directes), 2 (émissions indirectes dues à la consommation d'électricité) et 3 (émissions énergétiques en amont et construction). Ainsi, les émissions attribuées au projet couvrent à la fois les phases de construction et d'exploitation. Dans le cas des projets d'énergie renouvelable, les émissions induites pendant la phase d'exploitation sont égales à 0.

Conceptuellement, les émissions induites sont similaires à ce que l'on appelle communément l'empreinte carbone.

- ❑ **Les émissions induites dans la situation de référence** sont déterminées par la méthodologie OMBM¹. Cette méthodologie crée un facteur d'émission théorique pour la situation de référence en fonction des caractéristiques de production d'électricité de chaque pays et de leur évolution récente.
- ❑ **Les émissions évitées** sont calculées en comparant les émissions induites par le projet et les émissions de la situation de référence. Dans le secteur de l'électricité, les émissions évitées sont calculées comme la différence entre l'intensité carbone réelle de la production ou des actifs de production du projet (selon les informations disponibles) et un mix électrique de référence pour la région (source d'information : AIE²).

Les émissions évitées sont égales à 0 lorsque les émissions induites par le projet dépassent les émissions induites dans la situation de référence.

Pour les projets situés en France, la situation de référence est la production moyenne d'électricité en France. Grâce à un mix énergétique faible en carbone, les émissions induites par la situation de référence sont en France inférieures aux émissions induites par le projet pendant sa phase de construction. Cela explique pourquoi les émissions évitées sont égales à 0 pour les projets solaires situés en France.

Les émissions évitées sont présentées en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone par an (t_{éq.} CO₂/an), en utilisant les facteurs d'émission à partir de 2018.

Les facteurs d'émission sont appliqués à chaque projet en fonction des caractéristiques suivantes :

- ❑ type : éolien terrestre/éolien offshore/solaire (sources d'information : ADEME³, GIEC⁴)
- ❑ pays de mise en œuvre (source d'information : AIE)
- ❑ espérance de vie : calculée à partir de la date de signature de la transaction ; 25 ans pour les projets éoliens et solaires (source d'information : AIE).

Calcul de l'impact carbone du portefeuille et des actifs :

Pour chaque projet, les émissions sont calculées à partir de l'électricité produite annuellement (MWh). Si cette information n'est pas disponible, nous procédons au calcul des MW de capacité installée (capacité totale nette installée, ramenée à la participation de La Banque Postale dans le projet). Si aucune de ces informations n'est disponible, nous calculons les émissions à partir du CAPEX total du projet (investissement total de La Banque Postale, lorsqu'elle a initialement financé le projet).

Dans le présent rapport, l'**impact carbone** présenté (t_{éq.} CO₂/an) fait référence au total des émissions de CO₂ évitées par an, par rapport à une situation de référence. Il est calculé pour l'ensemble du portefeuille, ainsi que pour les projets effectivement refinancés par le Green Bond.

La Banque Postale indique également l'**intensité carbone** (t_{éq.} CO₂/M€/an), qui désigne le total des émissions de CO₂ évitées par an, par rapport à une situation de référence, pour chaque million d'euros refinancé.

¹ La méthodologie OMBM développée par l'Organisation des Nations Unies (ONU) est fondée sur deux valeurs : la « marge opérationnelle » représentant l'intensité carbone du système électrique et la « marge de construction » représentant l'intensité carbone des futures installations. On considère qu'une nouvelle source de production d'électricité évite la source de production existante, d'une part, et la source de production qui aurait existé à la place de la nouvelle source de production, d'autre part.

² Agence internationale de l'énergie (AIE)

³ Agence de la transition écologique (ADEME)

⁴ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 6 585 350 218,00 €
Siège social et adresse postale : 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 421 100 645 - Code APE 6419Z,
intermédiaire en assurance, enregistrée auprès d'Orias sous le numéro 07023424
www.labanquepostale.com

